LE DIALECTE BRETON DE VANNES AU PAYS DE GUÉRANDE

PAR

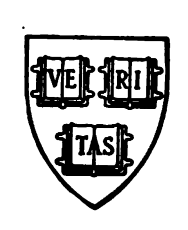
GUSTAVE BLANCHARD



NANTES
IMPRIMERIE DE VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD
Place du Commerce, 4

1879




VE RI
TAS



LE
DIALECTE BRETON DE VANNES
AU PAYS DE GUÉRANDE

PAR

GUSTAVE BLANCHARD



NANTES
IMPRIMERIE DE VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD
Place du Commerce, 4

1879

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.*

LE DIALECTE BRETON DE VANNES

AU PAYS DE GUÉRANDE

I

Je vous disais récemment, Messieurs, que le dialecte breton de Vannes est celui qu'on parlait autrefois dans le pays guérandais. Je viens aujourd'hui aborder devant vous cette étude.

Mais auparavant, et afin que le fait sur lequel je me propose d'insister apparaisse comme une conséquence logique, il ne sera peut-être pas inutile de faire ressortir en quelques mots le caractère tout vénétique de cette curieuse presqu'île.

A quel peuple de l'Armorique se rattachait donc le pays de Guérande, lors de la conquête romaine? Dépendait-il des Namnètes qui n'ont joué qu'un rôle effacé dans les guerres de la Gaule, ou appartenait-il à ces hardis Venètes dont le commerce maritime était célèbre dans le monde entier, et qui tinrent quelque temps en échec César et ses légions?

La question, ce me semble, Messieurs, a été victorieusement résolue par vos savants collègues, MM. Foulon, de Kersabiec et Kerviler. Tout le territoire compris entre la Vilaine, la Grande-

Brière, la Loire et la mer, dépendait autrefois de la Vénétie, dont il était le boulevard et l'avant-poste.

César qu'il faut toujours consulter, quand on étudie cette époque, dépeint ainsi les Venètes : « C'est le peuple de beaucoup le plus puissant de cette côte maritime. Les Venètes « possèdent un grand nombre de vaisseaux sur lesquels ils trafiquent en Bretagne, et surpassent leurs voisins dans l'art de « la navigation. Ils occupent, sur cette mer vaste et orageuse, le « petit nombre de ports qui s'y trouvent, et imposent des tributs « à presque tous les navigateurs étrangers (1). »

Ainsi les Venètes possédaient, sans exception, tous les ports de notre littoral. L'affirmation est précise, et quand il s'agit de la géographie des Gaules, on peut en croire le conquérant, car il parle *de visu*. Pour lui, c'est le seul peuple armoricain dont l'étendue territoriale comporte un nom de pays. Les autres s'appelleront Osismiens, Namnètes, Rhédons, Curiosolites ou Unelles ; mais ici nous avons devant nous une contrée tout entière : la Vénétie ; contrée où l'agriculture est aussi florissante dans les terres que le commerce dans les ports.

On peut en juger par le fait suivant : Crassus hivernait chez les Andes ; ayant besoin pour ses troupes de grains et de vivres, il en fait demander aux peuplades voisines. Mais, tandis qu'il ne députe qu'un ambassadeur à chacune des autres cités, il en envoie deux chez les Venètes, hommage implicite rendu à l'importance de la république, comme à sa richesse agricole (2) !

Aussi bien, un peuple capable de soutenir contre les Romains une lutte gigantesque — que dis-je ! de la provoquer, — ne pouvait être enfermé entre les étroites limites de l'Ellé au couchant, et de la Vilaine à l'est. Eût-il pu souffrir aux mains de voisins moins puissants que lui l'embouchure d'un fleuve comme la Loire, dont la possession lui importait au plus haut

---

(1) César. *De bello gall.*, lib. III, 8.
(2) *De bello gall.*, lib. III, 7.

degré pour son commerce à l'intérieur et l'échange des produits importés?

Tous les auteurs anciens qui ont parlé des Venètes confirment les renseignements donnés par César sur ces hardis navigateurs. Pline même, renchérissant encore, leur attribue toutes les îles de nos côtes, et descend jusqu'à Oléron pour en nommer une qui ne soit pas à eux (1).

A quoi bon d'ailleurs rappeler des textes cités tant de fois et présents à la mémoire de tous? Naguère encore, ils étaient reproduits et commentés avec une rare érudition par M. de Kersabiec, dans une œuvre approfondie qui a le grand mérite, selon moi, d'avoir placé la campagne de César dans son véritable centre (2). Je ne veux ajouter qu'une seule citation à celles de notre savant collègue, parce qu'elle me paraît d'une importance décisive, et que ce texte n'a peut-être pas été assez remarqué.

César, décrivant la bataille navale livrée aux Venètes en l'an 56 avant notre ère, raconte que, dès que la flotte romaine fut en vue, leurs deux cent vingt vaisseaux sortis du Port, *profectæ ex Portu,* vinrent spontanément offrir le combat. Ce port, que l'auteur des *Commentaires* ne nomme pas, semble à ses yeux le port principal, le port par excellence des Venètes. Il l'appelle simplement *le Port,* comme de sa ville natale il dirait la *Ville,* — *Urbs.*

Sur quel point de nos côtes bretonnes irons-nous chercher cette capitale de l'empire maritime des Venètes? De nombreux écrivains, partant de l'idée préconçue que la partie du Vannetais qui s'arrête à la Vilaine représente tout le territoire de l'ancienne Vénétie, — pas même l'étendue d'un de nos départements pour un peuple de cette importance! — ont exploré à fond le littoral morbihannais, afin d'y découvrir le théâtre de la lutte. Le port désigné par César y a été placé en maint endroit différent, car

(1) Ex libro IV. *De Galliâ.*
(2) Corbilon. *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.* Années 1868-1869.

rarement fait d'histoire locale a été discuté comme celui-là, et a donné lieu à plus d'opinions divergentes.

Strabon, qui écrivait soixante-dix ans après l'événement, nous fournit cependant, à ce sujet, un renseignement bien précieux, et « on sait de quel poids est le témoignage de cet illustre géographe, « si instruit des choses de la Gaule (1). » Voici en quels termes il va nous indiquer la position du port que nous cherchons : « Il y a en Gaule, dit-il, quatre points du littoral où l'on a « coutume de s'embarquer pour l'île de Bretagne, savoir: les « embouchures du Rhin, de la Seine, de LA LOIRE, et de la « Garonne (2). »

Quelques pages auparavant, Strabon avait déjà donné sur ce fait d'autres détails. Parmi les peuples situés entre la Seine et la Loire, il cite comme les plus célèbres les Arvernes et les Carnutes, « dont la Loire, dit-il, traverse le territoire, en coulant vers l'océan. » Puis, venant de citer la Loire, il ajoute aussitôt sans transition : « Des fleuves de Gaule le trajet en Bretagne est de « trois cent vingt stades. En mettant à la voile, le soir, à la marée « basse, on arrive le lendemain, à huit heures environ, dans « l'île (3) ».

---

(1) H. Martin. *Hist. de France*, I, p. 87.

(2) « — Τέτταρα δ'ἐστὶ διάρματα οἷσ χρῶνται συνήθωσ ἐπὶ τὴν νῆσον ἐκ τῆσ « ἠπείρου · τὰ ἀπὸ τῶν ἐκδολῶν τῶν ποταμῶν τοῦ τε Ρήνου, καὶ τοῦ Σηκοανα, « καὶ τοῦ ΛΕΙΓΗΡΟΣ, καὶ τοῦ Γαρουνα ». — *Quatuor sunt usitati è continente in Insulam trajectus, nimirum ab ostiis fluminum Rheni, Sequanæ,* Ligeris *et Garumnæ.* Strabon. Paris, 1620, livre IV, p. 199.

(3) A trois heures de l'après-midi.

« .... *Horum clarissimi sunt Arverni et Carnutes per quos utrosque Ligeris in oceanum dilabitur. A fluminibus Galliæ in Britanniam trajectus est stadiorum CCCXX ; nam sub defluxum maris, vesperi avehentes, et postridie circa octavam horam in Insulam perveniunt.* » Strab. liv. IV. Paris 1620, p. 193.

Tous les archéologues ont reconnu la difficulté de déterminer la valeur du stade qui variait suivant les siècles et suivant les provinces, si bien que dans chaque auteur grec le stade devient une mesure différente. Ainsi Dion Cassius, à la fin du deuxième siècle de notre ère, dit à son tour que le trajet



Que la longueur assignée à la traversée soit discutable, qu'elle variât surtout sensiblement suivant le port d'embarquement, ceci est secondaire, car la Grande-Bretagne n'était encore connue des Grecs et des Romains, au temps de Strabon, que par les deux campagnes infructueuses de César; mais de cette affirmation réitérée un fait se dégage, certain, indiscutable, c'est que tout le commerce maritime de nos contrées avec les Bretons se concentrait dans un port à l'embouchure de la Loire. Ce port appartenait donc aux Venètes, et c'est là, sans doute, qu'ils percevaient sur les navires étrangers le tribut dont parle César ([1]).

Or, pour un peuple de navigateurs, plus spéculateur que guerrier, qui ne prenait les armes qu'afin de protéger son négoce, quel autre port de son littoral pouvait rivaliser d'importance avec celui-là? De quel autre que de cet *emporium*, où tant de navires de tous les pays affluaient chaque jour, deux cent vingt vaisseaux eussent-ils pu sortir à leur aise, au premier signal donné, chargés de leurs voiles et de leurs agrès?

Qu'on veuille bien rapprocher du texte si concluant de Strabon cet autre du même géographe, où il nous apprend que « les « Venètes avaient pris leurs dispositions pour empêcher César « de passer dans l'île de Bretagne, parce qu'ils étaient en pos- « session du commerce de ce pays ([2]) », on ne pourra plus se méprendre sur le véritable objectif de cette guerre, et on restera convaincu qu'une lutte acharnée devait avoir lieu fatalement dans les eaux guérandaises, César ayant le même intérêt à conquérir

---

le plus court des Gaules en Bretagne est de quatre cent cinquante stades. Casaubon, comm. sur Strabon. 1620, p. 95.

Du reste, il est facile de voir que la traversée effectuée par le conquérant a servi de base aux calculs du géographe.

(1) C'est encore de l'embouchure de la Loire que partent pour l'Angleterre nos nombreux caboteurs de Saint-Joachim et de Méans, qui vont charger du charbon à Cardiff, en pays de Galles.

(2) *Veneti navali pugnâ cum Cæsare congressi sunt, parati ejus Britannicam navigationem impedire, quòd eo ipso uterentur emporio.* » Strab. Livre IV, p. 194.

au profit de Rome et de son ambition le siège de la puissance maritime des Venètes, que ceux-ci à le défendre au prix de tous les sacrifices.

Il paraît bien difficile, faute de découvertes décisives, et après les modifications subies par nos rivages, de pouvoir déterminer le point précis où s'élevait cet *emporium* venète qui, de l'embouchure de la Seine à celle de la Garonne, n'avait pas de rival. Occupait-il la place où fut autrefois Corbilon? Corbilon, lui-même, oùétait-il? Questions où plane le doute, tant les dunes de nos côtes gardent bien leur secret! Les sables amoncelés dont les flots envahissants ont jadis englouti le vieil Escoublac et rattaché l'île de Batz au continent, recèlent sans doute à des profondeurs inconnues les ruines de ces anciennes cités.

La conséquence qu'il m'importe seulement de tirer du texte de Strabon, parce qu'elle me semble rigoureuse, c'est que le port d'embarquement pour se rendre en Bretagne étant situé à l'embouchure de la Loire, les Venètes, maîtres de tout le littoral, de toutes les îles, de tout le commerce maritime avec les Bretons, étendaient leur domination jusqu'à ce fleuve, et qu'il faut chercher sur nos côtes, plutôt qu'au delà de la Vilaine, le secret de leur suprématie, le centre de leur puissance et les péripéties de la lutte.

II

Je néglige à dessein les Samnites qui n'ont jamais constitué une cité. Leur nom ne commence à apparaître qu'au premier siècle de notre ère, et chercher à leur créer une histoire dans un passé nébuleux, ce serait se livrer à des suppositions toutes gratuites. Strabon, postérieur à César qui n'en fait point mention, est le premier à signaler l'existence de femmes samnites, vouées au culte de Bacchus, dans une petite île, « νῆσον μικραν » vers l'em-

bouchure de la Loire (1). A en juger par l'étroit espace où il les enserre, leurs maris que, dit-il, elles allaient rejoindre à certains jours, ne devaient pas faire grande figure parmi les peuples armoricains. Qu'ils aient été, soit pour la métallurgie, soit pour la céramique, soit pour la fabrication du sel, soit pour la navigation fluviale, des auxiliaires fort utiles aux Venètes, je le crois, et cela est très probable ; mais ce qui l'est beaucoup moins, c'est qu'ils aient jamais eu en leur pouvoir aucun point important de notre littoral.

Leur établissement était si modeste que Pline l'Ancien, écrivant après Strabon, et attribuant aux Venètes toutes les îles de nos côtes, ne parle même pas de cette petite île des femmes samnites.

Quant au texte quelque peu obscur de Ptolémée, qui place à la fois les Samnites et sous les Ondicaves (Angevins) et sous les Venètes, à moins de supprimer bravement les Namnètes, séparés des Pictons par la Loire (2), une seule interprétation semble possible : celle que lui ont donnée d'Argentré (3), Corneille, Moreri, de la Martinière, Ogée, et tant d'autres, en admettant l'établissement à Ancenis, ainsi qu'à l'embouchure de la Loire, d'une station de ces Samnites.

Ancenis était une île autrefois, disais-je dans une *Notice historique*, vieille, hélas ! de plus de trente ans déjà. Son nom — *Anc'enis*, l'île, — sa position, tout l'indique (4), et la trouvaille

---

(1) Strabon. Paris 1620. Livre IV. P. 198.

(2) Ο δὲ Λείγηρ μεταξὺ Πικτόνων και Ναμνίτων εκβαλλει. — *Ligeris inter Pictones et Namnetas influit.* — Strab. Paris 1620. Livre IV. P. 190.

(3) « .... De l'autre costé de la mesme rivière est la ville d'Ancenix « anciennement close ; le terroir de laquelle fait la séparation de Bretagne à « la Pierre d'Ingrande. Ptolémée appelle ce lieu et habitants *Samnitæ*, qui « estoit une communauté et peuples qui estoient seigneurs de certaines Isles « qui sont à la coste de Bretagne, au dessous de l'entrée et embouchement « de la Loire. » D'Argentré. *Hist. de Bretagne*. Rennes 1668, p. 39.

(4) Le *Colibri*, Ancenis, 1843-1844, p. 53 et 153, et année 1845, n° 48, du 24 juin. « Maintenant encore, disais-je, dans les grandes crues, quand le pont de la Davraie, le Pontereau et le pont de Grée sont couverts, Ancenis est littéralement une île. »

d'une monnaie italiote au Σ, signalée par M. Parenteau aux environs de cette ville, donne à l'opinion de nos auteurs une force de plus.

Cette opinion a d'ailleurs l'avantage de concilier les deux lectures *Samnitæ* et *Amnitæ*. Ils sont bien des Samnites, mais aussi des habitants du fleuve (amnis). De plus, c'est en rapport avec l'affirmation de Denis le Périégète, qui leur attribue la possession de plusieurs petites îles, « Νησιάδων ».

Quoi qu'il en soit, cette obscure peuplade sans capitale, curieuse surtout par son nom et son culte de Bacchus, n'a jamais joué, au dire d'aucun auteur, un rôle politique quelconque dans l'histoire de nos cités, tandis que les Venètes, chefs reconnus de la grande confédération armoricaine, régnaient en maîtres sur nos côtes, et étendaient leur domination jusqu'à la Loire, où s'élevait leur principal entrepôt.

Nos aïeux étaient donc Venètes, et tels nous les retrouvons encore, bien des siècles après, lors des invasions bretonnes.

On peut lire, dans l'*Epilogue* de *Corbilon*, les textes nombreux groupés par M. de Kersabiec pour la constatation de ce fait, et les commentaires judicieux que notre collègue en a donnés. La démonstration est complète et péremptoire.

Comme, dans le cours de cette étude, j'aurai occasion de revenir sur les établissements bretons, je me borne, pour le moment, à reproduire un des passages les plus concluants à mon avis, cette description de *Veneda*, donnée au IX[e] siècle par Ermold-le-Noir, et dont les détails sont si précis qu'il est impossible de s'y méprendre :

Est urbs fixa maris, Ligeris quò fluminis unda
Æquor arat latè, ingrediturque rapax,
Veneda, cui nomen Galli dixère priores;
Pisce repleta, salis est quoque dives ope :
Sæpius infestans Brittonum hanc turba nocentûm
Visitat, et belli munera more vehit.

Ces vers pourraient se traduire ainsi :

Sur les bords de la mer, au point même où la Loire
Sillonne de ses eaux les flots armoricains,

Une cité s'élève, et qui n'est pas sans gloire,
Elle a nom *Vénéda* depuis les temps anciens.
Le sel fait sa richesse, en poissons elle abonde ;
Trop souvent les Bretons, par le butin séduits,
Promènent en ces lieux leur tourbe vagabonde,
De la guerre après soi semant les tristes fruits.

M. de Courson, dans son *Histoire des peuples bretons* (¹), cite le texte d'Ermold-le-Noir, qu'il applique à Vannes, et le fait suivre de cette réflexion : « En plaçant sur la Loire la ville qu'il nomme « *Vénéda*, Ermold a commis une méprise géographique. Il faut « reconnaître pourtant, avec M. Fauriel, que cette erreur est « étrange de la part d'un homme qui connaissait si bien la topo- « graphie du pays, et dont les autres assertions sont si exactes. »

Conclusion logique : Vénéda était parfaitement bien située sur nos côtes guérandaises.

En présence de preuves aussi positives, sur quel motif pourrait-on se fonder pour exclure la presqu'île guérandaise du territoire de l'ancienne Vénétie ? Sur ce qu'on ne parle plus le breton de Vannes dans notre pays ? Mais on serait obligé de rayer du même coup une grande partie du Morbihan, car on parle français sur la rive droite comme sur la rive gauche de la Vilaine, dans les cantons de la Roche-Bernard, d'Allaire, de Rochefort, de La Gacilly, de Carentoir, de Malestroit et dans presque tout l'arrondissement de Ploërmel. La chose importante à constater, selon moi, c'est que, dans le Morbihan comme chez nous, les noms de lieux sont restés celto-bretons, et, qu'empruntés à la même langue, ils sont souvent absolument les mêmes.

Rien ne prouve mieux, en effet, l'identité de race que tous ces noms d'origine commune, portés par un si grand nombre de nos villages, par les lieux dits du cadastre et souvent par les habitants eux-mêmes, ou mêlés au langage vulgaire dans des proportions considérables. Car, chose digne de remarque et sur laquelle je ne saurais trop insister, si l'on veut saisir le sens de ces mots

(¹) Paris 1846. I, p. 317.

étranges qui frappent, à chaque instant, nos oreilles françaises, c'est au dialecte vannetais qu'il faut en demander l'interprétation.

Les quatre idiomes armoricains de Tréguier, de Léon, de Cornouaille et de Vannes offrent entre eux, on le sait, de notables différences ; parfois les mots varient pour exprimer les mêmes choses, souvent les noms s'écrivent et se prononcent tout autrement. Eh bien ! plus on observe les termes non français conservés dans nos cantons, plus on acquiert la certitude qu'ils nous sont presque tous communs avec le Morbihan.

Aussi le dictionnaire de Jehan Lagadeuc, quoique plus ancien que les autres, n'a pu être pour nos recherches d'une grande utilité. La cause en est que le *Catholicon*, écrit en 1464 et imprimé à Tréguier en 1499 pour l'usage des clercs de ce pays, s'est borné à relever les mots du dialecte trégorrois, sensiblement différent du nôtre.

Quoique le P. de Rostrenen, dans son *Dictionnaire françois-breton*, et Le Gonidec, dans son *Dictionnaire breton-français*, aient eu principalement en vue le dialecte de Léon, ces auteurs sont plus précieux à consulter, et, grâce à la mention qu'ils font des différences existantes entre les divers dialectes, il nous est possible de retrouver nos expressions guérandaises dans les mots attribués au vannetais.

Mais l'ouvrage qui, à notre point de vue, offre le plus d'intérêt, malgré ses imperfections et son orthographe fantaisiste, est un *Dictionnaire françois-breton* du dialecte de Vannes, par M. l'A***, imprimé à Leyde en 1744. Du moins le frontispice le dit ; toutefois, il paraîtrait que ce livre a été en réalité édité à Vannes, imprimerie Galles, et que l'auteur est l'abbé Cillart, sieur de Rosampoul, recteur de Grandchamp, mort en 1749 (1). C'est à ce dictionnaire, bien plus qu'aux ouvrages modernes, que nous devons d'avoir pu établir nos comparaisons.

---

(1) Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1877, p. 173. — Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer un *Dictionnaire breton-françois* du même dialecte, imprimé à Vannes en 1723, chez Jacques de Heuqueville.

III

La complète ressemblance du breton de Vannes et de celui qu'on parlait autrefois dans la presqu'île, est un fait d'autant plus frappant qu'un quartier toutefois fait exception et présente le contraste le plus curieux. On sait qu'au bourg de Batz les habitants de quelques villages parlent encore entre eux une langue celto-bretonne, seul point de notre département où elle survive. Mais ce n'est plus le même idiome, et les sauniers de Batz s'accordent à dire que, quand ils vont vendre leurs sels en Bretagne, ils ne retrouvent qu'au pays de Léon une conformité à peu près parfaite avec leur langage, tandis qu'ils sont plus difficilement compris dans les contrées les plus rapprochées d'eux, en Vannetais et en Cornouaille (1).

D'où vient cette anomalie? On ne peut l'attribuer, ce me semble, qu'au séjour prolongé des émigrants insulaires sur cette côte. Le breton de Batz, c'est celui que parlaient les réfugiés de l'île, un idiome particulier de la langue celtique, le *sermo haud*

---

(1) M. Bizeul en avait déjà fait la remarque :
« Ce breton (de Batz), dit-il, a une analogie plus rapprochée avec le dia-
« lecte de Léon qu'avec les trois autres, même celui de Vannes qui s'en
« trouve le plus voisin. Ce n'est point d'un savant que je tiens ce fait singu-
« lier, c'est d'un saunier.... qui avait coutume d'aller vendre son sel dans
« le pays de Léon. Il m'assura que dans ce pays il se faisait beaucoup mieux
« comprendre, et comprenait beaucoup mieux lui-même qu'en Vannes, Cor-
« nouaille et Tréguier, qu'il traversait pour se rendre en Léon. Ce dire du
« saunier a été à peu près confirmé par nos savants confrères, MM. de Kerdrel
« et de Blois qui, en 1845, à la suite du congrès tenu à Nantes, se rendirent à
« Batz, afin de prendre sur le fait et de reconnaître par eux-mêmes la nature
« dialectique du breton qui s'y parle. »
Des Namnètes à l'époque celtique. Nantes 1856, p. 101.

multùm diversus, de Tacite (1). Batz et le littoral guérandais furent envahis dès le début par les Bretons fugitifs et le furent jusqu'au bout. Eginhard, presque contemporain des dernières invasions, dépeint, en deux mots, ce courant incessant d'émigrations, qui poussait les fuyards vers nos rivages : « L'île de Bretagne, dit-il, « ayant été envahie par les Angles et par les Saxons, une grande « partie de ses habitants, traversant la mer, était venue occuper, « aux extrêmes frontières de la Gaule, les pays des Venètes et « des Curiosolites (2) ».

Et non seulement l'île de Batz subit le sort de nos côtes guérandaises, mais on serait induit à croire qu'après les luttes sanglantes dont l'embouchure de la Loire resta si longtemps le théâtre, elle fut repeuplée par des émigrants insulaires. Ce qu'on peut inférer du moins d'une charte du Xe siècle, c'est que tout le territoire de l'île était la propriété héréditaire des princes bretons (3).

N'y cherchez point le type physique des autres populations de nos contrées. Par ses yeux bleus, ses cheveux blonds, son visage ovale, sa haute stature, sa grave démarche, l'habitant de Batz, dont une infusion de sang saxon ou normand a peut-être encore relevé la race, se rapproche bien davantage des Léonards, les hommes les plus grands de l'Armorique, a dit Souvestre ; ceux où s'est le mieux conservé le type blond, dit Roget de Belloguet (4).

---

(1) Agricola. XI.

(2) *Cum ab Anglis et Saxonibus Britannia insula fuisset invasa, magna pars incolarum ejus, mare trajiciens, in ultimis Galliæ finibus, Venetorum et Curiosolitarum regiones occupaverat.* Eginhard. *Vita Caroli Magni.* Ann. 786.

(3) En l'an 945, Alain Barbetorte, petit-fils d'Alain le Grand, donna à l'abbaye de Landevenec toute l'île de Batz, laquelle lui appartenait par héritage, « ... *Addidit quoque de suâ propriâ hereditate... omnemque insulam quæ dicitur Bath-Wenran, cum omnibus ei appendiciis.* » (D. Lobineau. *Hist. de Bretagne.* II. p. 80).

(4) E. Souvestre. *Les derniers Bretons.* 1854. I. p. 20. — Roget de Belloguet. *Types gaulois.* p. 207 et 314. — « On reconnaît les paysans de Léon à leur taille élevée, dit à son tour M. de la Villemarqué. » *Barzaz-Breiz*, 1867. p. LXXX.

Une étude philologique de M. Le Men, insérée dans la *Revue celtique*, tend à démontrer que « les Bretons qui colonisèrent la « partie de la cité des *Osismii*, représentée par l'ancien diocèse « de Léon, étaient sortis du pays de Galles. Cette conclusion « serait conforme aux présomptions historiques (¹). » La même chose dut se passer dans la presqu'île guérandaise. Je n'en veux pour preuve que tous ces noms gallois de nos chartes du IXᵉ siècle (²). Il est naturel d'ailleurs de supposer que c'étaient des

(¹) *Revue celtique*. IIᵉ vol. Août 1873. p. 74.

(²) Ceci demande confirmation : « Certains mots que les Bretons du pays « de Galles ont conservés sont, ou hors d'usage aujourd'hui en Armorique, « ou pris dans une acception différente. » M. de la Villemarqué, l'auteur de cette observation, cite notamment : *Kad*, bataille ; *kaen*, brillant ; *maël*, soldat (*a*).

Et M. de Courson y ajoute entre autres : *Gleu*, courageux ; *walch*, vautour ; *haël*, généreux, que Davies traduit par *liberalis*, *largus* ; *marchauc*, chevalier, qui se dit *marc'hec* et *marhec* en armoricain (*b*).

Le mot *gwethen*, arbre, en gallois moderne *gwydden*, si souvent employé dans la composition des noms d'hommes, n'est autre que le léonais *gwezen*, ailleurs *gwéen* ; car, selon la judicieuse remarque de M. de Blois (*c*), le TH des Bretons de l'île se prononçait comme se prononce encore le TH anglais. Ainsi *Bath-Wenran*, que nous lisions tout à l'heure, se dit *Baz-Wenran*.

Ouvrons maintenant le *Cartulaire de Redon*, et consultons les plus anciennes chartes de notre presqu'île. Au IXᵉ siècle les noms de famille n'existent pas encore ; quels noms significatifs portent ces témoins bretons !

Catwethen (*d*), l'arbre de la victoire ; *Catloven* (*e*), joyeux au combat ; *Conmaël* (*f*), le chef des soldats ; *Gleumarcoc* (*g*), le courageux chevalier ; *Kenmarcoc* (*h*), le brillant chevalier ; *Kenbud* (*i*), le lustre de la victoire ; *Budwelen* (*j*), l'arbre de la victoire ; *Wetenkoiarn* (*k*), l'arbre de fer ; *Walcmoël* (*l*), le vautour chauve.

Et tant d'autres : *Budworet*, *Buduinet*, *Catwolon*, *Comnithaël*, *Haëlwocon*, *Judhaël*, *Haëloc*, *Kentwant*, *Kenmicet*, *Maëlocan*, etc., etc.

Kenetlor (*m*), ce témoin d'une charte datée de l'*aula Barrech* en Guérande, est bien aussi d'origine galloise, car selon Davies, cité par M. de Courson, *cenedlawr*, en gallois, veut dire chef de famille, *generator*, *gentis patronus*

(*a*) *Barzaz-Breiz*, 1867, p. LXVII. *Ken*, contracté, pour *kaen*, entre dans la composition d'un grand nombre d'anciens noms gallois : *Kendelann*, *Kenzelik*, *Kenrik*, *Kenren*, *Kenvrez*, *etc*. Voir *Bardes bretons du VIᵉ siècle*. — (*b*) *Cart. de Redon. Prolégomènes*. p. CCXXVIII et suiv. — (*c*) Nouv. éd. d'*Ogée*, I. p. 487. — (*d*) *Cart. de Redon*, p. 65. — (*e*) *Ibid.*, p. 22, 65, 130, 131. — (*f*) *Ibid.*, p. 19. — (*g*) *Ibid.*, p. 21, 57, 71, 181. — (*h*) *Ibid.*, p. 57, 60, 76. — (*i*) *Ibid.*, p. 57. — (*j*) *Ibid.*, p. 71. — (*k*) *Ibid.*, p. 57. — (*l*) *Ibid.*, p. 60. — (*m*) *Ibid.*, p. 60.

Venètes de la Cambrie, des *Vénédotiens*, dont une autre colonie se serait établie en Léon, qui étaient venus de préférence chercher asile chez leurs frères d'Armorique, et qui firent de l'île de Batz le point de départ de leurs excursions dans le comté nantais.

Or, de nos jours encore, la partie du pays de Galles qu'on nommait *Vénédotie* se distingue par ses beaux types. « Dans le nord, dit Michelet, la taille s'élève, le teint s'éclaircit, les yeux bleus dominent, la beauté de la population est classique ([1]). » Girald le Cambrien en faisait aussi la remarque, il y a sept siècles : « *Venedotia robustis virorum corporibus fecundior* ([2]). »

Et six cents ans avant lui, le barde Liwarc'hen l'avait déjà dit sous une autre forme : « D'ordinaire, l'homme est beau en Guéned ([3]). »

Est-il surprenant que Léonards et gens de Batz aient tant de rapports physiques et parlent la même langue, s'ils ont puisé leurs origines aux mêmes sources?

Là d'ailleurs ne s'arrête pas la ressemblance des deux peuples. Lisez plutôt ce portrait de main de maître, comme savait les faire l'auteur des *Derniers Bretons :*

« Les visages ont la sérénité douce et puissante de cette race
« cambrienne qu'un vieux poète a comparée à un chêne revêtu
« de mousse.... Gardez-vous de prendre une femme du bourg

(*n*), et nous n'avons point son équivalent en armoricain. « Le mot *anaw*, y remarqué-je encore, signifie aujourd'hui harmonie en gallois (*o*). » Voici des témoins appelés *Anauhoiant* (*p*), et *Winanau* (*q*).

D'autres, comme *Wrien* (*r*), et *Arthur* (*s*), portent des noms illustrés dans les guerres contre les *Angles*, et chantés par les bardes du VI[e] siècle. Enfin *Elbrit* (*t*), *Sulbrit* (*u*), *Abbrit* (*v*), (Ab-brit, fils de Brit, en gallois; dans les autres dialectes, ce serait mab-brit) ne désignent-ils pas clairement nos Bretons de la Loire?

([1]) Michelet. *Histoire de France*. I. P. 484.

([2]) Cambr. desc. 6. — Roget de Belloguet. *Types gaulois*, p. 238.

([3]) De la Villemarqué. *Les Bardes bretons du VI[e] siècle*. Paris, 1860, p. 182.

(*n*) *Cart. de Redon. Prolég.*, p. CCXXX. — (*o*) *Ibid.*, p. CCXXVIII. — (*p*) *Cart.*, p. 22. — (*q*) *Ibid.*, p. 71. — (*r*) *Ibid.*, p. 130. — (*s*) *Ibid.*, p. 60, 76. — (*t*) *Ibid.*, p. 19. — (*u*) *Ibid.*, p. 64. — (*v*) *Ibid.*, p. 22.

« de Batz pour une femme de Saillé : votre erreur lui semblerait « une offense. De mœurs plus sévères que leurs voisins, les habi- « tants de Batz n'envoient point leurs filles trafiquer à la grande « ville, ils les gardent près d'eux, au milieu de la pure atmosphère « du travail et de la famille, dans cette ignorance de tentations « qui est la moitié de la vertu. Ils ont conservé, par suite, des « coutumes qu'on ne retrouve plus qu'aux limites de l'Armo- « rique, là où les apôtres bretons avaient posé leurs colonnes « d'Hercule, en élevant un autel à Notre-Dame Fin-de-Terre.

« Vous ne rencontrerez pas seulement à Batz le costume, les « habitudes et les croyances des Bretons de la Domnonée, mais « le bourg lui-même ressemble à ceux de nos côtes finistériennes. « Cet élégant clocher qui pyramide dans le ciel, cette vieille ruine « de Notre-Dame dont toutes les ogives se dessinent sur un sable « blanc et sur l'azur de la mer, ces maisonnettes de granit à « toits ardoisés, tout rappelle les villages maritimes bâtis aux « orées de nos vals ou posés sur les crêtes de nos promon- « toires (1). »

C'est le fondateur de l'abbaye de Landevenec, au pays de Léon, qui est le patron de la paroisse : saint Guénolé, un saint breton. Ce nom même de Batz, donné au pays, rappelle le bâton légendaire de saint Pol Aurélien, premier évêque de Léon, et cette autre île de Batz, située sur les côtes du Léonais, où le saint, son *baz* à la main, faisait, nouveau Moïse, jaillir l'eau du rocher, ou précipitait dans la mer un monstrueux serpent. Le nom du village de *Kerdour*, en Batz, est aussi emprunté au Léonais, de même que l'expression employée par les paludiers, *dourer* leurs marais, dans le sens d'y amener l'eau. *Dour*, eau, en Léon et en gallois, se dit *deur* en Vannes. Il n'y a pas jusqu'au nom patronymique de *Le Gall*, si commun au bourg de Batz, qui ne trahisse l'origine galloise ou du moins étrangère de ce peuple (2).

---

(1) *Nantes et la Loire-Inférieure*. Charpentier, 1850. IIe partie.

(2) Dans tous les idiomes néo-celtiques, le mot *gall* signifie envahisseur, étranger. — Roget de Belloguet. *Glossaire gaulois*, p. 402.

J'écarterai donc de cette étude le pays de Batz dont la langue n'est plus la nôtre, c'est-à-dire tout le canton actuel du Croisic qui formait autrefois le territoire de l'île. Quant au littoral guérandais, il fut *bretonnisé* trop longtemps pour avoir conservé pure la langue vénétique, toutefois l'idiome local y a prévalu le plus souvent sur les dénominations cambriennes; aussi reviendrai-je parfois vers nos côtes, soit pour mettre ce fait en relief, soit pour signaler les mots étrangers au dialecte vannetais.

Mais, tandis que, dans les ports et dans les cités, la population, sans cesse renouvelée, s'assimile aisément les mœurs et le parler de ses nouveaux maîtres avec lesquels elle est sans cesse en contact, le laboureur, lui, isolé de la foule, courbé sur le sillon qu'il arrose de ses sueurs, conserve, avec une chaîne qui ne fait que changer de mains, la langue, les traditions et le culte du passé. C'est donc dans les terres de la presqu'île que nous retrouverons l'idiome des Venètes, chez ces colons attachés au sol et souffrant en silence le joug des tyrans étrangers qui se succèdent sans relâche, Romains, Saxons, Bretons, Normands (1).

La partie rurale de la commune de Guérande, Saint-André, Saint-Lyphard, Saint-Molf, Herbignac avec Férel, son ancienne trève, Mesquer, Assérac avec Pénestin qui n'en fut détachée comme paroisse qu'en 1767, — les côtes exceptées, pour ces trois dernières communes, — Camoël, Nivillac, Missillac, voilà les localités où le breton de Vannes se retrouve tout entier et presque sans mélange.

« Les Saxons appelèrent *Wealas*, ou terre des étrangers, le pays où les Bretons vaincus s'étaient réfugiés; de là le nom de *Wales* ou *Galles*. » De Courson. *Cart. de Redon*. Prolég., p. v.

Wrgual, ce personnage qui, vers le milieu du IXe siècle, figure comme caution dans une vente de saline à Guérande (*Cart.*, p. 78), avec son nom de forme galloise, *Wr*, homme, pour *gour*, me fait tout l'effet d'un ancêtre de nos Le Gall.

(1) *Pauperes verò Britanni, terram colentes, sub potestate Normannorum remanserunt, absque rectore et defensore.* — *Chronicon namnetense.* D. Lobineau. *Hist. de Bretagne*. Paris, 1707. II, p. 45.

Cette étude offre d'autant plus d'intérêt que depuis bien des siècles la langue bretonne n'est plus parlée dans le pays. Elle se retira graduellement après le bouleversement et les ruines causés par les invasions normandes, quand le remaniement des évêchés rattacha d'une manière définitive au diocèse de Nantes un territoire si souvent contesté par les prélats vannetais ([1]).

Mais nos laboureurs conservent imperturbablement à leurs villages et à leurs champs des noms dont ils ne comprennent plus le sens, et qui restent comme les témoins irrécusables d'une origine commune et d'une langue identique.

IV

Dans le langage vulgaire, — disons mieux : dans le patois de nos paysans, — apparaissent même à chaque instant des traces de l'idiome vannetais ([2]).

Peu importe d'ailleurs que les mots qui ont cours dans notre pays soient franchement gaulois ou semblent d'origine étrangère. Dès lors qu'ils sont passés dans la langue bretonne, et font partie

---

([1]) La Vilaine fut la ligne de démarcation des deux évêchés jusqu'à la Révolution française. Toutes les paroisses du canton de la Roche-Bernard firent partie du diocèse de Nantes et dépendaient de l'archidiaconé de la Mée.

([2]) Une courte observation au début de ce chapitre. Il pourrait se faire que, parmi les termes que je vais citer comme particuliers au pays de Guérande, quelques-uns eussent cours dans d'autres parties de notre département ou dans d'autres régions de la France. Il n'y aurait là rien de surprenant. Ces mots appartiennent à la langue de nos aïeux, et nous sommes tous les descendants des Celtes, en fin de compte. On sait dans quelle forte proportion notre vocabulaire français s'est enrichi de mots celtiques. Il suffit d'ailleurs d'ouvrir le dictionnaire de M. Littré pour s'en convaincre.

du dialecte de Vannes, je n'en demande pas davantage pour une étude qui doit rester fidèle à son titre.

Changez à l'infinitif la terminaison *ein* des verbes du dialecte de Vannes en la finale de nos verbes de la première conjugaison, vous retrouverez au pays guérandais une foule de mots identiques. Ainsi on dira *gronner* pour empaqueter, du verbe exclusivement vannetais *gronnein* [1]; *fibler* un porc, pour l'empêcher de *funger*, c'est lui boucler le groin, de peur qu'il ne fouille, — en Vannes, *fiblein*, *furgein*; *édiber* un arbre, c'est l'étêter, du vannetais *dibenn* [2], mot fort ancien sans doute dans la langue bretonne, puisqu'il se compose du celtique *penn*, tête, et du *di* privatif.

Au Morbihan, comme en Guérande, un pétrin est une *mée* [3], un marais sur les côtes est un *palud* [4], un objet défoncé est *difonss* [5], un clou est une *tache* [6], une chose douce au toucher est *flour* [7], une personne qui avance en besogne est *fonable* [8].

Nos laboureurs appellent la génisse à son premier veau une vache *annouillère*, du vannetais *annoër*, employé dans le même sens; — les autres dialectes prononcent *ounner* [9]. — Pour une rangée d'arbres, ils disent une *rabine*; ce mot est si bien vannetais [10], que quatre communes du Morbihan ont des villages de ce nom, et qu'à Vannes même, il y a une promenade publique appelée la *Rabine*.

Chez les vieillards, surtout, qui n'ont pas reçu les leçons de

---

(1) Cillart et Rostrenen, au mot *empaqueter*.

(2) Cillart, au mot *étêter*.

(3) Le Gonidec au mot *mé*; « ce mot, ajoute-t-il, est du dialecte de Vannes. »

(4) Cillart, Rostrenen.

(5) Cillart, Rostrenen.

(6) Cillart, au mot *clou*.

(7) Cillart, Rostrenen, Le Gonidec.

(8) Cillart, aux mots *avancer*, qui *avance*.

(9) Cillart, Rostrenen, Troude, au mot *génisse*. Le Gonidec, au mot *ounner*. — On m'a objecté qu'*annouillère* pouvait venir du latin *annuaria*. Il n'y a qu'un malheur : c'est qu'*annuaria* n'est pas latin.

(10) Rostrenen, au mot *avenue*.

l'école primaire, le langage est tellement surchargé de mots bretons qu'un étranger aurait peine à le comprendre. Vous entendrez des phrases comme celle-ci : « Mon douarin, qui est épert et qui va d'herr, a couru dré le jardrin, il a hégé des péres, a craigné dedans et les a trouvées faillies ; mé, caté mon punjoué et une padelle, j'ai été punjer de l'eau au doué et j'ai rempli mon orseu. » Phrase qu'il faut traduire pour l'intelligence de nos lecteurs : « Mon petit-fils, qui est alerte et qui va vite, a couru par le jardin, il a secoué des poires, a mordu dedans, et les a trouvées mauvaises ; moi, avec un puisoir et une terrine, je suis allé puiser de l'eau au lavoir, et j'ai rempli mon vase. »

Cette traduction est-elle encore insuffisante, en voici le mot à mot : *douarin*, petit-fils, « ce mot, dit Le Gonidec, est du dialecte de Vannes ; *apert*, en vannetais, dispos, agile, ailleurs *ampart* (1) ; *herr*, vitesse, rapidité (2), d'où, conjecture M. de Closmadeuc, le nom de Ποταμοσ Ηριοσ donné à la Vilaine (3) ; *dré*, par, à travers ; *jardrin*, en breton de Vannes, pour jardin (4) ; *hégein*, en vannetais, secouer, agiter fortement (5) ; *per*, *pir*, pluriel de *perenn*, poire ; *crignein*, mordre, couper avec ses dents (6) ; *failli*, du breton *fall*, mauvais ; *mé*, moi, mot commun à tous les dialectes ; *gued*, *gad*, avec ; *é*, particule qui se lie au mot précédent, et qui, selon Le Gonidec, ne s'emploie que dans la construction. *Punjoué*, puisoir, et *punjer*, puiser, sont empruntés au substantif breton *puns*, puits, et à l'infinitif *punsein*, puiser (7) — en breton la prononciation de l's nasal se rapproche sensiblement de celle du j ; — *pédel*, en vannetais, ailleurs, on dit *pézel*, bassin en terre, jarre. D'après M. de Courson, *padel*, notre mot gué-

---

(1) Le Gonidec, au mot *ampart* ; Cillart, au mot *agile*.
(2) Cillart, au mot *rapidité* ; Le Gonidec.
(3) *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1866.
(4) Cillart, au mot *jardin*.
(5) Cillart, au mot *secouer*.
(6) Cillart, au mot *ronger*.
(7) Rostrenen, Cillart, Le Gonidec.

6

randais, serait la forme primitive, en breton insulaire comme en armoricain, avec le sens de bassin, poêle ([1]). *Doué* et *douez*, en armoricain, douve, et, par extension, lavoir. Notre mot *orseu* se dit *orsel* en breton, avec la signification de burette, vase à petit goulot, fiole. « *Orcel*, dit Lagadeuc, c'est petit pot pour servir à l'autiel, latin *urceolus* ». Le sens en a donc été faussé chez nous par l'usage, puisqu'on l'applique à toute espèce de récipient et à tout propos.

Bon nombre de mots bretons, légèrement défigurés par le temps, n'en sont pas moins reconnaissables. Nos paysans guérandais appellent un terrain élevé et rocailleux, *gruché*, de l'ancien armoricain *cruc*, — « *acervus id est cruc* », dit une charte du moyen âge ([2]); — une vallée, *combelle*, mot qui a le même radical que le breton *combant* ([3]). Ils nomment les moucherons des *hippes*, qu'on prononce *huib* en vannetais ([4]), seul dialecte où ce terme soit employé. Une haie de branches entrelacées est un *pionnis*, qui se dit *plionnenn* en Vannes ([5]). L'oseille sauvage qui pousse dans leurs champs, ils l'appellent *trichon*, en vannetais *tréchon*; dans les autres dialectes on dit *trinchin* ([6]). L'épaisse couche de racines d'herbes qui forme comme une couette à la surface de leurs marais, est pour eux de la *tonne*, du breton *tonnen*, couenne, peau épaisse ([7]). Le purin devient du *pirouil*, mot emprunté à l'adjectif vannetais *birouz* qui signifie liquide,

---

([1]) *Histoire des peuples bretons*, I, 32. — Cette forme se trouve, en effet, dans un chant breton du VIe siècle, dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque de l'Université de Cambridge. — H. de la Villemarqué. *Les Bardes bretons du VIe siècle*. Fac-simile et p. 450.

([2]) *Cart. de Redon*, p. 198. — C'est le radical du breton moderne *cruguel*.

([3]) Le Gonidec.

([4]) Rostrenen, au mot *moucheron*.

([5]) Cillart, au mot *haye*.

([6]) Le Gonidec, au mot *trinchin*; Rostrenen et Cillart, au mot *oseille*; en Tréguier, d'après Lagadeuc, on dit *trinchonnen*, et dans le français du pays, *trinchon*.

([7]) Rostrenen, Le Gonidec.

ailleurs on dit *béruz* (1). L'animal qui râle en crevant *roconne*, du vannetais *roquennein* (2).

De nos jours encore, les habitants de Pénestin et d'Assérac appellent l'*armor*, les champs voisins de la côte, tout comme les Bretons du pays de Vannes, tout comme nos ancêtres il y a dix-neuf siècles, ce qui valut à nos contrées le nom d'Armorique.

Le terme du loyer des maisons et des métairies tombe ici d'ordinaire le vingt-un septembre, jour de la fête de saint Mathieu. Mais on ne dira jamais, en parlant de cette échéance, la Saint-Mathieu ; non, ce sera la *Saint-Mahé*. Pourquoi ? Demandez-en le motif au premier paysan venu, il sera bien embarrassé de vous l'apprendre ; il a entendu ses vieux parents se servir de cette expression, et il l'emploie aussi lui, comme ses enfants la répètent à leur tour. Le motif, c'est que « saint Mathieu est appelé en breton saint Mahé ou saint Mazé (3). » Voilà, en même temps, l'origine du nom patronymique de Mahé, si commun dans la presqu'île, surtout à Guérande et à Saint-Joachim.

On en peut dire autant du nom d'*Eon* porté par plusieurs familles de Saint-Lyphard et du canton de Guérande. Eon, c'est notre prénom Yves (4), devenu un nom de famille, comme tant de prénoms français le sont devenus aussi eux, Mathieu tout le premier. Dans le XIIe et XIIIe siècle, notre Yves breton était encore un nom de baptême, et nous le voyons porté par plusieurs gentilshommes du pays, entre autres Eon de Pontchâteau (1189), et Eon de Lesnérac, le meurtrier supposé de Charles de Blois.

Avant que fût établie l'uniformité légale des poids et mesures, la mesure de capacité locale se nommait *renaut*, et avait à peu près la contenance du décalitre. C'était, par conséquent, un diminutif du *renn* breton, comme le quartaut de vingt litres est ici

---

(1) Rostrenen, au mot *fluide*; Le Gonidec, au mot *béruz*.

(2) Cillart, Rostrenen, Le Gonidec.

(3) Dom Lobineau. *Vie des Saints de Bretagne*. Edition Tresvaux. Paris 1836. I, p. LXI.

(4) Voir Le Gonidec, au mot *kéré*.

une réduction du quart. — Renn, renaut ; quart, quartaut. — Du reste, dans ce pays attaché à ses vieux usages, le nom ancien a été conservé à la mesure nouvelle, et son contenu s'appelle encore *renotée*.

Je me souviens avoir vu, dans mon enfance, cet antique renaut relégué au grenier. C'était un récipient plus large à sa base, assez étroit à son sommet, ayant l'apparence d'un cône tronqué, et reposant sur trois pieds en bois ou en fer. Depuis combien de temps cette mesure était-elle en faveur dans le pays? Il faudrait peut-être remonter jusqu'à l'époque gallo-romaine pour en trouver l'origine. Toujours est-il qu'il existe un denier d'Antonin au revers de l'*Annona*, où est représenté un modius romain de forme absolument semblable à celle de notre renaut.

V

Si dans le langage vulgaire on découvre fréquemment des traces de l'ancienne langue, les noms donnés aux hameaux et aux lieux dits de la presqu'île guérandaise ont conservé bien mieux encore, à travers les siècles, leur caractère breton et vannetais. A nos villages comme à nos champs, vous ne trouverez que rarement ces dénominations modernes, empruntées au français, et d'un sens facile à saisir. La forme bretonne, qui ailleurs est l'exception, devient ici la règle.

Je dis la forme bretonne, car il ne saurait être question de la langue celtique, dont les maîtres de la science, n'ayant pour guides que quelques inscriptions et quelques citations d'auteurs, ne sont pas encore parvenus à fixer les règles grammaticales et le vocabulaire. Tout au plus aurai-je occasion de relever, en passant, plusieurs mots franchement gaulois qui entrent dans la composition des noms de lieux guérandais.

Mais le breton, formé avec les débris du celtique, nous est connu. Des écrits nous restent : de vieux manuscrits gallois, d'anciens poëmes, quelques mystères, des chants rustiques qui permettent de suivre ses transformations successives. Les différences caractéristiques des divers dialectes ont été précisées ; et nous aurons à remarquer plus d'une fois que, jusqu'au jour où notre presqu'île parla français, les modifications survenues dans le dialecte vannetais marchent parallèlement au pays de Vannes et au pays de Guérande.

Toutefois, par une longue habitude de notre langue, et par une disposition de la prononciation usuelle à mettre des accents aigus sur les syllabes finales, la terminaison des mots s'est quelque peu altérée dans la presqu'île. Ainsi, quand la désinence bretonne est formée d'un e ouvert suivi d'une consonne, comme *ec, el, er, ez,* elle s'est changée presque toujours en un é fermé. On dit *Quellé, Nédelé* (1) pour *Quellec, Nédélec ; Kerhué* (2) pour *Kerhuel ; Kergadoué* (3) pour *Kergadouër ; Calvé* (4) pour *Calvez.* De même, l'aspiration finale a complètement disparu : *Pelloc'h* se prononce *Pelló* (5) ; *Caillarmoc'h* est devenu *Caillarmó* (6).

Cette particularité sert même à constater mieux l'identité de notre ancien idiome et du vannetais, car dans ce dernier dialecte l'aspiration, très prononcée ailleurs, est déjà presque insensible. Le P. de Rostrenen en fait ainsi la remarque : « Quand vous « trouverez une apostrophe entre le c et l'h, de cette façon « c'h, prononcez de la gorge, ex. : *dec'h,* hier ; *moc'h,* pourceaux ; « *sec'h*, sec ; excepté les mots gutturaux de Vannes qui ne s'as- « pirent qu'à demi, aussi ne met-on ni c ni apostrophe avant l'h, « mais on écrit *deh*, *moh*, *seh* (7). »

---

(1) Noms de famille de la presqu'île guérandaise.
(2) Noms de villages en Saint-Molf et en Mesquer.
(3) Village en Saint-Molf.
(4) Le *Calvé,* lieu dit en Herbignac (1re M).
(5) Village en Saint-Lyphard.
(6) Village d'Herbignac.
(7) *Grammaire française-celtique, ou française-bretonne,* par Grégoire de Rostrenen, ch. II.

D'autre part, Le Gonidec pose la règle suivante : « A la fin des « mots où les Léonais, par euphonie, mettent un z que les Tré- « guérois et les Cornouaillais ne prononcent pas ou très rare- « ment, les Vannetais mettent un h qu'ils aspirent faiblement (¹). »

Des aspirations, déjà presque insensibles à l'avance, ne pouvaient tarder à disparaître par l'adoption d'un nouveau langage.

Un très grand nombre de noms de villages, la moitié en Saint-Lyphard, un tiers en Herbignac, Férel, Camoël, Pénestin (²), Assérac, Saint-Molf et Piriac, un quart en Guérande et en Mesquer, sont composés de la syllabe *ker* qui, en breton, signifie ville et par extension habitation, demeure, et d'un ou plusieurs autres mots qui ne peuvent se traduire que par la même langue.

Mais, aux deux extrémités de la presqu'île, cette forme se modifie. En Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux et Escoublac, comme en Nivillac et sur la limite septentrionale d'Herbignac, le préfixe *ker* est remplacé le plus souvent par le mot *ville*, venu du latin *villa*, auquel s'adjoint un nom propre ou un mot breton. Chose pareille a lieu, du reste, dans tout le haut Vannetais où la langue française a pénétré. « On remarquera, dit M. de Courson, que la première partie de ces noms (ker) a été traduite, tandis que l'autre, dont on ignorait probablement la signification, est restée bretonne (³) ».

(¹) Le Gonidec. *Grammaire celto-bretonne*. Paris 1807. p. x.

Toutefois, il ressort des anciennes chartes vannetaises que cette modification ne dut s'opérer que du XVᵉ au XVIᵉ siècle, et qu'antérieurement la terminaison *ez* existait, comme dans les autres dialectes armoricains.

Une charte très curieuse du cartulaire de Redon (p. 346), fixant pour limites d'une donation certains mégalithes de Pénestin, et le chemin qui conduit au *Passage* de *Tréhiguier*, dit dans un langage mêlé de latin et de breton : « *Juxta semitam euntibus* Trez » (1089-1128). *Trez*, c'est le Passage, ce qui se dit actuellement *treh*, en Vannes. (Cillart).

(²) Les communes du Morbihan, situées sur la rive gauche de la Vilaine, rentrent dans le cadre de cette étude. Elles font partie de la presqu'île et lui appartiennent par leur passé, étant restées attachées au diocèse de Nantes jusqu'à la Révolution. Presque toutes étaient des trèves de nos paroisses.

(³) De Courson. *La Bretagne du Vᵉ au XIIᵉ siècle*. Paris 1863. P. 94.

— Quelques noms de hameaux ont pour première syllabe le mot *penn*, qui, en langue celtique, se traduit par pointe ou tête : Pennelan, Pennebé, Pennebuzo, Pennemont, Pengrain, Pinlis, Pinquière, Penhouet.

D'autres commencent par la syllabe *tré* ou *trev* qui, le plus souvent, veut dire groupe de maisons, village : Trénégat, Trémelu, Trécrelin, Trévelois, Trévélec, Trélan, Trélogo, Trédion, Trégrain, Trévin, Tréambert, Tréhé, Trégouet, Trévélan, Tréméac, Trévécar, Trévéro, Trévaly, Trévédais.

D'autres encore par le mot *bré* qui, comme le gaulois *brig*, signifie éminence, colline : Brésanvé, Bréca, Bréhani, Bréhé, Brénavé, Bréhadou, Brécéant, Brégon, Bréhérin.

Le breton *couet*, bois, entre aussi dans la composition de plusieurs noms : Couëssal, Couëtcaret, Couëtbouc, Couépras, Couëtcouron, Couëtcastel, Couëtcas, Couémeur.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de rechercher le sens exact de quelques-uns de ces composés, des plus saillants, du moins, et qui à première vue offrent un sens bien net, en écartant tous ceux dont l'étymologie indécise se prête également à plusieurs interprétations. Outre que cet examen fera ressortir le caractère vannetais des noms de nos hameaux, il permettra de déterminer en même temps les mots bretons qui avaient cours à l'époque relativement ancienne où l'armoricain cessa d'être la langue du pays.

Mais une pareille étude, réduite à ces termes, aurait l'aridité d'une simple nomenclature. Aussi élargirai-je un peu mon cadre, et je ne craindrai pas d'émettre les réflexions que pourra me suggérer tel ou tel nom de lieu, tant sous le rapport de la langue qu'au point de vue de l'histoire locale. Souvent un nom, insignifiant au premier abord, jette une vive lumière sur le commerce ancien, sur les productions du sol, sur les événements accomplis dans les siècles qui nous ont précédés. Au fur et à mesure que l'occasion s'en présentera, je vous soumettrai mes observations, sans parti pris ; mon but sera atteint, Messieurs, si elles peuvent avoir votre assentiment.

VI

Depuis que la langue bretonne a cessé d'être parlée dans la presqu'île guérandaise, le dialecte de Vannes n'a pas été sans subir d'assez nombreuses modifications. Par exemple, tous les substantifs vannetais, qui actuellement font leur pluriel en *eu* ou en *ieu*, le formaient précédemment en *o* et en *io*, comme cela se pratique de nos jours même en Tréguier et dans la haute Cornouaille. Il suffit de parcourir les noms de lieux du Morbihan, pour en acquérir la certitude. Encore, doit-on inférer de toutes les anciennes chartes vannetaises (¹), et de tous les vieux écrits en langue bretonne, qu'il existait, au moyen âge, une désinence antérieure en *ou*, laquelle, vers le XVᵉ siècle, s'est changée uniformément en *o*, tant au pays de Vannes qu'au pays de Guérande. Pour une multitude de villages, dans le Morbihan, ayant cette dernière désinence avec le sens incontestable d'un substantif pluriel, c'est à grand'peine qu'on en trouverait quelques-uns avec la désinence moderne en *eu*, qui n'existe pas dans la presqu'île. Mais nos cadastres ont cela de commun avec le département voisin, qu'ils nous présentent à tout moment des mots comme ceux-ci : *Parco*, les champs ; *Rohello*, les roches ; *Poulo* et *Pouligo*, les mares et les petites mares ; *Prado*, *Pradello* et *Pradigo*, les prés et les petits prés. Je cite au hasard, bien d'autres pluriels de terminaison semblable devant s'offrir à nous dans la suite de cette étude.

(¹) Voir la table des formes anciennes dans le *Dictionnaire topographique du Morbihan*, p. 297.

Les livres contemporains ne peuvent donc pas être un guide assuré pour le langage qui avait cours, il y a plusieurs siècles, et les noms de lieux du pays vannetais nous renseigneront eux-mêmes d'une manière beaucoup plus certaine. C'est dire que, pour établir mes rapprochements, j'irai puiser souvent dans le *Dictionnaire topographique du Morbihan,* publié par le savant archiviste de Vannes.

Ainsi *Keravélo,* dans la commune d'Assérac, — littéralement la *Ville-aux-Vents,* — village situé sur les hauteurs qui dominent le trait de Mesquer, et *Keravélo,* en Pénestin, hameau bâti près de la mer, sur une éminence, semblent avoir emprunté leur nom à un tout autre idiome que celui de Vannes, car les lexicographes vous affirmeront que si dans les autres dialectes on dit *avel,* vent, pluriel *avélo* ou *avélou,* en vannetais on prononce *ahuel,* pluriel *ahuelieu.* Et cependant autrefois on disait assurément au pays de Vannes *avel, avélo,* comme ailleurs, et la preuve en est dans ce fait que quatorze hameaux du Morbihan portent ce même nom de *Keravélo,* deux, celui de *Keravel,* et que pas un ne s'appelle *Kerahuel* ou *Kerahuélieu.*

On en pourrait dire autant du mot *dréan,* épine, qui actuellement se prononce *dreinnenn* en Vannes, pluriel *drein* (Cillart). Nous avons, en effet, le village de la *Ville-Drain,* en Herbignac. Mais il n'existe pas un seul hameau du nom de *Kerdreinnenn* dans tout le Morbihan, qui en compte neuf, appelés *Kerdrain, Kerdrein, Kerdrenn,* et le double du nom de *Kerdréan.* La forme primitive, qui a servi à créer le nom des hameaux de *Kerdréan* en Camoël et en Batz, aurait donc bien été, en Vannes, celle qui a cours encore dans les autres dialectes, *dréan* au singulier et *drein* au pluriel.

Il n'y a pas jusqu'au mot *mané,* employé dans le Morbihan pour signifier montagne, qui ailleurs se dit *méné* ou *ménez,* dont l'ancienneté ne soit très contestable. Car *méné* entre aussi bien que *mané* dans la composition des noms de lieux vannetais, et à Vannes existe une rue du *Méné,* qui conduisait à une paroisse de ce nom. Il ressort même des formes anciennes relevées par

M. Rosenzweig, que le mot généralement employé jusqu'au XVI[e] siècle était *ménez* (¹).

Il n'est donc point prouvé, tant s'en faut, que les villages du *Méné*, dans les communes de Guérande et du Croisic, ne portent pas un nom d'origine vannetaise.

Quoi qu'il en soit, j'en fais bon marché, aussi bien que du mot *dréan*. Je citerai même, dans la commune d'Assérac, le moulin de *Kerbalan*, et, dans celle de Férel, le hameau de *Kerbalan*, la terre des genêts, qui n'ont pas dû emprunter leur nom au dialecte de Vannes. Ce terme de *balan*, pluriel de *balannen*, qui, selon M. Littré, a donné naissance à notre substantif français *balai*, s'emploie dans les autres dialectes, mais en vannetais on dit *bonal*, *bélann* ou *bénal* (²), et les noms de lieux du Morbihan confirment pleinement l'ancienneté de ces mots usuels.

Je sais que M. d'Arbois de Jubainville voit dans *balan* une expression toute moderne (³). Mais le savant celtiste me permettra de ne pas me ranger sur ce point à son autorité. L'antiquité du mot est attestée non seulement par l'emploi qu'en a fait un pays qui ne parle plus breton depuis longtemps, mais encore par le dictionnaire de Lagadeuc (1464), où la forme *balaznenn*, genêt, est parfaitement identique, si l'on supprime le z euphonique du

(¹) Le *Mané-Tiret*, en Brandérion, s'appelait le *Ménez-Tirec* en 1403; le Manerbec, en Persquen, était le *Menez-an-bec* au XVI[e] siècle; le Manermaire, en Ploërdut, était le *Menez-a-maël* en 1391; *Mendilis*, en Priziac, avait nom *Ménez dilez* en 1459, et le *Méné madé*, dans la même commune, s'appelait le *Menez-Madezou* en 1430.

On peut voir aussi, par ces citations, que la suppression du z final en vannetais, ne remonte pas au delà du XVI[e] siècle.

(²) Cillart, au mot *genêt*.

Un des six villages morbihannais du nom de *Bonalo*, situé en Guern, s'appelait *Bot bénalec* en 1125, d'après le *Cartulaire de Redon* (p. 350). *Trévénalet*, en Guégon, s'écrivait *Trevenalleuc* (pour Trébenalleuc) en 1468. Ce qui ferait croire que *bénal* est un terme plus ancien que *bonal*.

(³) « Il serait bon d'avertir, dit M. de Jubainville qui conteste l'étymologie de M. Littré, que *balan* est une forme moderne.... On devrait s'assurer si le mot français (balai) n'est pas antérieur à l'introduction de la forme *balan* dans le breton armoricain. » *Revue celtique*. Août 1873, p. 128.

Léonais. Bien plus, dans une charte du IX[e] siècle consentie par le roi Salomon, en présence d'un nombreux concours de seigneurs bretons, figure, comme témoin, un personnage nommé *Balan-du*, le *Genêt-noir*. Cette traduction n'est pas de moi, elle est de M. de Courson (1).

Kerbalan, en Assérac, étant situé non loin de la mer, j'y crois voir une présomption de plus que les côtes visitées par les étrangers modifièrent sur quelques points l'idiome primitif. Remarquez que nous ne sommes qu'à trois kilomètres à peine du bourg de Saint-Molf dont la paroisse est placée sous le patronage de l'Écossais saint Médulphe. Ce vocable donne à penser que nous foulons un sol où les apôtres bretons du VIII[e] siècle sont venus réchauffer la foi. Ne voyez-vous pas, à quelques centaines de mètres du presbytère actuel, l'habitation de *Kervellec?* Ker-bellec, c'est la maison du prêtre. Un peu plus loin est *Kergadoué* (Ker cadouër), le village de la chaire à prêcher, et à une faible distance s'élève, sur le territoire de Mesquer, *Penneloc*, le bout de l'ermitage (2).

En Vannes, chaire se dit *cadouër;* dans les autres dialectes armoricains, *cador;* en cornique, *cadar;* en gallois, *cadair* (3). Là même où les Bretons de l'île sont venus, le dialecte vannetais a prévalu le plus souvent.

---

(1) *Cartulaire de Redon*, p. 192, et *Prolégomènes*, p. CCXXVIII.

(2) *Penneloc* a conservé sa forme primitive avec le c final, lequel a disparu dans le *Pennelô*, village de Saint-Lyphard, et dans des parcelles du même nom, situées en Pénestin (section G.)

Loc est le *locus* des chartes. Ici, le sens n'est pas douteux, grâce à certaines indications cadastrales. Car, dans la commune de Saint-Molf, section C, des parcelles nommées *Penneloc*, contiguës au village de ce nom, en Mesquer, sont placées entre une châtaigneraie appelée le *Bois-des-Moines*, et une futaie d'environ six ares, nommée le *Cimetière-des-Moines*.

Parfois, dans la presqu'île, la traduction française se trouve près du nom breton. C'est ainsi que, non loin du village de *Keravélo*, en Assérac, s'élève une métairie nommée la *Ville-aux-Vents*.

(3) Cillart, au mot *chaire*. Cf. de Rostrenen, Le Gonidec et Troude. — De Courson. *Hist. des peuples bretons*, I, p. 431. — De la Villemarqué. *Poèmes bretons du moyen âge*. Paris et Nantes, 1879, p. 178.

Au surplus, le cadastre d'Assérac fournit un indice que les émigrants insulaires ont passé par là. Au numéro 189 du plan, section B, figure une parcelle de plus d'un hectare appelé *le bois des Bretons*.

La pointe du *Bile*, sur la côte de Penestin, près de laquelle s'élève le village de *Bilenne*, porterait un nom emprunté à l'irlandais, si j'en crois Roget de Belloguet, et voudrait dire la pointe du rivage (¹). Il y a aussi, en Saint-Molf, des parcelles contiguës à l'étier de Pont-d'Armes, appelées terres du *Bile* (section C).

Ces réserves faites, je ne vois plus dans l'intérieur de la presqu'île que des termes vannetais, sauf peut-être un seul, en Herbignac, dont il sera question plus tard. La plupart de ces mots sont communs aux divers dialectes et ne demandent pas qu'on s'y arrête; mais d'autres, propres au pays de Vannes, ou y affectant une forme différente, mériteront d'être spécialement signalés.

VII

Il est juste de commencer par la véritable capitale du pays. Guérande, — et j'y rattache la Turballe, commune qui en a été récemment distraite, — compte au nombre de ses villages : *Kerfur*, la demeure du sage ; *Kermarais* (Kermarec), celle du chevalier ; *Coëssal* (Coët sal), le château du bois ; *Kersalio*, la

(¹) « Irlandais *Bil*, prononcez *bile*, bord, rivage. » Roget de Belloguet. *Glossaire gaulois*, p. 104.

Cependant plusieurs noms de lieux morbihannais, dans la composition desquels entre le radical *bil*, feraient croire que ce mot, disparu de la langue, a pu appartenir autrefois au vannetais. Notre pointe du Bile a son identique dans *Beg-er-bil*, pointe sur baie du Morbihan, commune de l'Ile-aux-Moines.

Le breton *Bili*, galet du rivage, tirerait-il son étymologie de ce radical ?

ville aux châteaux; *Kercrédin*, le village de la foi; *Coëtpéan* (Coët péhanv), le bois de l'inconnu; *Bréhadou*, qui a conservé son pluriel archaïque, la butte des semences; *Mérionnet* (mérionnec) (1), la fourmilière; *Kercabus*, la demeure du coupable.

Il convient de remarquer que les formes *mérion*, fourmis, pluriel de *mérionnenn*, et *mérionnec*, fourmilière, ne sont usitées qu'en vannetais; les autres dialectes prononcent *mérien*, *mériennenn*, et *mériennec* (2). Quant au breton *cablus*, coupable, qui, d'après Cillart, se dit également *cabus* en Vannes (3), il dérive sans doute des mots *cab* et *louz* et signifie littéralement tête maudite.

Deux villages, voisins l'un de l'autre, portent les noms de *Bouzère* et de *Bouzeraie*, noms qui, dans le principe, se rapportèrent sans doute à cette particularité qu'un sourd habitait dans l'un et une sourde dans l'autre. Mais nous aurions là, d'après les auteurs, deux mots étrangers au vannetais, car *bouzar*, sourd, et *bouzarez*, sourde, se disent *bouar* et *bouarez* en Vannes; et il y a, en effet, à Moustoirac, dans le Morbihan, un village nommé *Kerbouar*. Mais, à l'occasion de ce nom de lieu, M. Rosenzweig fournit une précieuse indication. Kerbouar aurait modifié son nom, pour se conformer à la prononciation moderne. Il s'appelait en 1461 *Ker-en-bouzar*, dans les actes du duché de Rohan-Chabot (4). *Bouzar* était donc bien la forme première, en vannetais comme dans les autres dialectes.

On peut citer encore dans la même commune de Guérande : *Drézeux* (*Drézeuc* en 1400), le Hallier; *Pradel*, le Préau; le *Fan*, la Fange, — en breton *fanc* est un substantif masculin; —

---

(1) *Mérionnec* en 1441. De Cornulier. *Dict. des terres*, p. 195. Deux autres terres de *Mérionnec* sont encore signalées dans la presqu'île par M. de Cornulier, l'une en Mesquer et l'autre en Nivillac.

(2) Cillart et de Rostrenen, au mot *fourmi*. Le Gonidec, au mot *mériénen*.

(3) Cillart, au mot *coupable*.

(4) Jusqu'au XVIe siècle, l'article breton, supprimé depuis, entre presque toujours dans la composition des noms de lieux.

Kerbrénézé (Ker brein ezen) [1], le village aux exhalaisons putrides; *Folhaie*, la Folie, en vannetais *folleh*, hors de Vannes on dit *follentez* [2]; *Kergourdin* (Ker-gour-den), la demeure de l'homme grand; *Fourbillan*, pour *Fourn bihan*, le petit four; *Trénévé*, la Maison neuve; *Kerlanny*, le village de la petite lande, de *lann*, lande, diminutif *lannig*, étymologie commune aux hameaux du *Lanny*, en Herbignac et en Mesquer. De là aussi la forme plurielle *Lannigo*, fréquente dans nos cadastres.

Certains noms même semblent projeter quelque lumière sur l'ombre du passé. Par le sens qu'ils offrent, ils pourraient donner lieu à de curieuses recherches sur l'histoire locale dans les temps anciens.

Ainsi la *Pinquière*, qui devrait s'écrire *Penn-Ker*, est un composé qui, en armoricain, veut dire capitale, mot à mot tête de la cité. La position actuelle de ce hameau servirait peut-être à déterminer la place où s'élevait l'antique *Vénéda* [3].

La ferme de *Kerbacu* semble tirer son nom de l'armoricain *bac'h*, prison, pluriel archaïque *bachiou*; sens qui paraîtra naturel, si l'on remarque que cette habitation confine au domaine de *Kermarais* (Kermarec), la demeure du chevalier [4].

Doit-on voir dans le nom du hameau de *Cannevé* l'indice de quelque grande bataille livrée en ce lieu? *Cann nevé*, la bataille nouvelle, la bataille récente [5]. Le sens en paraît bien précis et

---

(1) « *Brein*, pourri, putride. » — « *Aezèn* ou *ezen*, vapeur, exhalaison. » Le Gonidec. — Remarquons que le vannetais préfère toujours la forme contracte.

(2) Folhaie pourrait aussi vouloir dire *la folle*, du vannetais *folless* (Cillart), et rentrerait dans le même ordre d'idées que Bouzaire et Bouzeraie.

(3) Pareille observation s'applique pour la commune de Batz au hameau du *Pinquière*, qui était peut-être autrefois le chef-lieu de l'île.

(4) Il y a, dans le Morbihan, des villages nommés *Kerbach* et *Kerbachio*, la prison et la petite prison.

(5) Lagadeuc : « *Cannaff*, battre. » — De Rostrenen : « Combat, batterie, *emgann*, VANNETAIS, CANN. » — Le Gonidec : « *Kann*, batterie, querelle où il y a des coups donnés; bataille, combat général de deux armées... »

d'autant plus acceptable que nous sommes auprès des fossés de *Trévédais*, où la terre profondément remuée conserve la trace d'importants travaux de défense. Trévédais, lui-même, emprunterait son nom aux mêmes souvenirs : *Trévédec* pour *Trémédec*, par suite de la permutation de l'm en v, selon l'usage breton. « Le mot *med*, dit Le Gonidec, ne s'emploie plus seul aujourd'hui, mais il a dû signifier coupe, coupure. » D'où *médec*, qui a de nombreuses coupures, c'est la topographie du terrain.

Du reste, le même radical *med* figure avec un sens identique dans le nom du *fort* de *Kervédan*, retranchement attribué aux Romains dans l'île de Groix ([1]), et dans *Lès-Trévédan*, le château de Trévédan, retranchement quadrilatéral de soixante mètres sur cinquante, en Ploërdut ([2]). Quant à l'adjectif *médec*, il est bien breton et vannetais, puisqu'il entre dans la composition du nom de *Kermédec*, en Remungol ([3]).

Ces batailles, ces luttes que l'histoire atteste comme les noms de lieux, supposent de nombreuses victimes. C'est, hélas ! le résultat le plus certain de toutes les guerres. Voici, à quelques pas de Canneyé et de Trévédais, un hameau qui en est bien la preuve : *Bézan*, dont le radical *bez* signifie tombeau, dans tous les dialectes armoricains.

— Cillart : « Baître, *cannein*. » — Troude : Bataille, combat entre deux armées : *Emgann*, *Kann*. »

([1]) *Dict. topographique du Morbihan*.

([2]) *Répertoire archéologique du Morbihan*, par M. Rosenzweig, p. 104.

Médan n'est peut-être qu'une forme adjective dérivant de *med*, comme l'adjectif *lédan*, large, dérive de *led*, largeur. « Notre père celtiste Zeuss, dit Roget de Belloguet, considère *an* dans *Rhodanum*, nom du Rhône, comme un simple déterminatif du radical. » *Gloss. gaulois*, p. 187.

([3]) On s'étonnera, sans doute, de voir l'm changé en v dans *Trévédais*, *Trévédan* et *Kervédan*, et invariable dans *Kermédec*. Les mêmes anomalies se représenteront souvent : ceci demande donc une explication.

Selon Le Gonidec, « quand un substantif féminin est suivi d'un adjectif, ce dernier change sa lettre initiale de forte en faible. » (*Gramm.*, p. 29). La grammaire bretonne du dialecte de Vannes pose un principe bien moins absolu. « Quelques adjectifs, dit-elle, dont les initiales sont b ou m, changent

VIII

Pendant que je suis sur le territoire de Guérande, puis-je me dispenser de saluer en passant tous ces noms d'origine si ancienne qu'on trouve, ou les mêmes, ou à peine modifiés, dans les chartes du moyen âge? Au sud et au nord du palais de *Clis*, de l'*aula* Clis, où les comtes de Vannes tenaient leur cour ([1]), s'étendent le long des côtes : *Congor*, appelé déjà *Concor* en 859 ([2]); *Lanclis*, une dépendance du palais, littéralement le territoire de

---

ces lettres en v, pour le féminin, lorsque les adjectifs suivent immédiatement les substantifs. » Il n'y a guère, ajoute M. Guillome, que les adjectifs *brahué* (beau), *bras* (grand), *bihan* (petit) et *mad* (bon), qui suivent cette règle (p. 19).

Nos préfixes *Ker* et *Tré* sont des substantifs féminins. Dans la composition des noms de lieux, est-il tenu compte de ces principes tout modernes? Pas le moins du monde. Ce sont même les adjectifs cités plus haut qui se montrent plus rebelles aux lois de la permutation. Ainsi, le Morbihan compte six villages du nom de *Kerbras*, pas un de *Kervras ;* treize villages de *Kerbihan* contre huit seulement de *Kervihan;* huit villages de *Kermadec* ou *Kermadel*, contre cinq appelés Kervadec. En revanche, il n'y a qu'un hameau du nom de *Kermeur*, et cinq du nom de *Kerveur*, sans compter la forme *Guerveur*. On trouve aussi les deux formes *Trébras* et *Trévras*. Il faut donc conclure que, dans les siècles précédents, la permutation de certaines consonnes, inconnue d'ailleurs avant le XI[e] siècle, était très variable et n'obéissait à aucune règle.

Même chose a lieu pour les substantifs commençant par b ou par m, quand ils sont précédés de *Tré* ou de *Ker*. C'est ainsi que, dans le Morbihan, il y a des villages de *Trémélin* et *Trévélin*, de *Trémélo* et *Trévélo*, de *Trébiguet* et *Tréviguet*, de *Kerbail* et *Kervail*, de *Kerbernard* et *Kervernard*, de *Kermorin* et *Kervorin*. Il est même peu de noms ayant pour initiale un b ou un m, qui, précédés de Ker, — et le nombre en est grand, — ne s'écrivent pas à la fois des deux manières.

([1]) *Cartulaire de Redon*, p. 20.

([2]) *Ibid.*, p. 57.

Clis; *Canvel*, écrit de la même sorte en 857 ([1]), — car dans les chartes l'u est employé pour le v; — *Tréveré* et *Brandu*, nommés en 876 *Treveres* et *Brendui* ([2]); et, dans la commune de Piriac, *Grain*, qu'une donation du IX[e] siècle nomme *Granbudgen*, puis *Gran*, par une abréviation marginale ([3]), et *Kervin*, appelé dans le même acte *Kaerwen*, mais auquel une charte de 1112 attribue déjà à peu près son orthographe moderne, en l'écrivant *Guerven* ([4]). C'est, en tout cas, le même sens, sous les deux formes : le village du Blanc.

Toujours ce qualificatif *guenn*, blanc ou venète, si répandu sur nos côtes et dans nos cadastres, qu'on trouve dans les noms du *Pouliguen*, de *Queniquen*, du rocher de *Cramaguen*, et que la capitale elle-même était la première à porter, qu'elle s'appelât *Weneda* ou *Guenran*.

Parmi les noms cités dans le *Cartulaire de Redon*, plusieurs semblent avoir complètement disparu. Mais il suffit de substituer au mot latin employé dans les chartes le mot breton correspondant, pour en reconnaître sans peine quelques-uns. Ainsi des ventes à réméré de salines sont faites à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon en 863, 865 et 866. Elles sont signées dans une *villa* que deux chartes appellent *Alli*, et l'autre *Allii* ([5]). Aucun hameau de ce nom n'existe actuellement en Guérande. Mais, si l'on remarque que le latin *villa* a son équivalent dans les mots bretons, *ker*, *tré* et *trev*, on sera tout disposé à croire que la villa Alli ou Allii n'est autre que le domaine actuel de *Trévaly*, autrefois terre noble et juridiction seigneuriale, où se voient les ruines d'un ancien château. Car Trévaly, comme la villa Alli, est situé à proximité des salines, et se trouvait au cœur même des possessions bretonnes.

([1]) *Cart. de Redon*, p. 21.
([2]) *Ibid.*, p. 209 et 390.
([3]) *Ibid.*, p. 60.
([4]) *Ibid.*, p. 60 et 390.
([5]) *Ibid.*, p. 65, 130, 131.

Une donation d'Erispoé à l'abbaye de Saint-Sauveur fut confirmée par son successeur Salomon, en l'an 861 ou 867, dans deux chartes datées du palais de *Barrech*, au territoire de Guérande, « *in aula Barrech* (1) ». Remplacez l'*aula* des chartes latines par le *ker* breton, le b initial de Barrech par un v, selon le génie de la langue, et supprimez, suivant l'usage local, l'aspiration finale, vous aurez *Kervarais*. Un domaine du nom de Kervarais existe encore en Guérande, et je serais fort tenté d'y placer la cour des rois bretons. Son site pittoresque, la luxuriante végétation du sol, les bois qui servent d'encadrement à la maison de maître, en faisaient un lieu parfaitement approprié à une résidence princière. Sans compter que le portail monumental qui donne accès dans la cour dénote une demeure de quelque importance.

Ces lignes étaient écrites quand un membre de la famille de Bregeot à laquelle appartient ce domaine a eu l'obligeance de me fournir quelques renseignements qui ont bien leur valeur. La maison domaniale, convertie en ferme, s'appelle dans le pays, comme je l'ai entendu nommer moi-même, la *Cour de Kervarais*. N'est-ce pas là la traduction rigoureuse du latin *aula?* Une pièce de terre, attenant au jardin, a nom le *Manoir*. Dans un terrain situé à cinquante mètres au plus de l'habitation actuelle, M. de Bregeot père, ayant fait excaver pour des plantations, découvrit des substructions *en pierres de taille*. Voilà du moins des présomptions d'un grand poids en faveur de l'opinion que je viens d'émettre.

Il convient d'ajouter que le mot *barrec* a cours encore aujourd'hui dans la langue bretonne, et notamment en vannetais, avec le sens de « branchu, qui a beaucoup de branches », qualificatif fort approprié à ce quartier boisé.

Quand on parcourt les nombreuses donations faites aux ordres religieux pendant le IXe siècle dans le pays de Guérande, on ne peut s'empêcher d'être frappé du soin jaloux avec lequel princes

(1) *Cart. de Redon*, p. 60 et 76.

bretons et riches habitants du pays s'abstiennent de doter des abbayes situées au pays nantais, comme si les limites de l'ancienne Vénétie dussent être encore religieusement gardées. C'est Saint-Sauveur de Redon, un monastère situé en pays de Vannes, en plein territoire vénétique, qu'ils enrichiront à l'envi de leurs faveurs et de leurs dons. Car l'auteur de la *Vie de saint Conwoïon*, qui écrivait au commencement du XI[e] siècle, a tenu à nous l'apprendre : Redon était situé en pays vannetais « *in venetensi territorio* (¹) ».

L'évêque de Vannes assiste souvent à ces donations, et son autorité y est seule invoquée. Ce n'est qu'accidentellement que l'évêque de Nantes y est nommé avec lui. Bien plus, Gislard, évêque déchu de Nantes, vient fonder à Guérande un évêché avec les paroisses qui formeront plus tard l'archidiaconé de la Mée. Son épiscopat se prolonge de l'an 855 à l'an 895. Eh bien ! aucune des nombreuses chartes passées pendant cette période ne mentionne sa présence ni son nom, soit que l'intrusion de Gislard et les foudres du concile de Tours troublassent les consciences, soit que le nouvel évêque, quoique vannetais d'origine, parût venir rompre le faisceau de l'unité vénétique, et qu'ayant occupé antérieurement le siège de Nantes, il gardât encore, aux yeux des populations, les attaches du pays nantais.

Gislard mort, toutes les paroisses qu'il gouvernait rentrent sous la dépendance de l'évêque de Vannes. Il ne fallut rien moins, au siècle suivant, que l'autorité souveraine du duc Alain Barbetorte pour couper court à ces revendications fondées sur les anciennes délimitations territoriales, et pour rattacher d'une manière définitive au diocèse de Nantes l'éphémère évêché de Guérande.

Ces faits, sur lesquels je me suis un peu étendu, ont bien leur importance, puisqu'ils expliquent pourquoi la presqu'île guérandaise, rattachée par toutes ses fibres au pays de Vannes, relevant des comtes de Vannes au temporel, des évêques de Vannes au

---

(¹) *Cart. de Redon. Prolégomènes*, p. XXVII.

spirituel, a pu conserver aussi intacte la langue bretonne du pays vannetais.

Comment s'étonner, après cela, que tant de noms guérandais gardent le souvenir des anciens rois bretons? C'est, en Escoublac, le château de Lesnérac que je traduis avec M. de Kersabiec par *Cour d'Erech* ou *Guerech*, comme Lesneven, au pays de Léon, est la cour d'Even ; opinion d'autant plus vraisemblable que, dans un rayon très restreint, le même nom d'Erech reparaît en *Brédérac* et *Nérac*. N'est-ce pas d'ailleurs cet indomptable Breton qui, selon l'autorité de Dom Lobineau, avait valu à Guérande le nom d'*Aula Quiriaca*, que lui donnent les chroniques (1)? En Escoublac, ainsi qu'au territoire de Batz, c'est *Kerallan*, la terre d'Alain,— breton *Alan*.— En Guérande, c'est *Rosconan*, le tertre de Conan, *Kerconan* et *Kergonan*, la terre de Conan, hameaux dont les noms rappellent à la mémoire la charte par laquelle le duc Conan confirma les nombreuses libéralités faites par son père Alain Fergent à l'abbaye de Redon dans le pays guérandais.

D'autres noms se rattachent encore aux mêmes souvenirs par le mot *roué*, roi, qui entre dans leur composition et qui semble désigner un domaine royal : en Assérac, le hameau du *Carroué*, et les parcelles nommées *les noës du Roué* (section D); en Mesquer le village de *Kerroué*, la terre du roi, et le hameau de *Praderoi*, — qu'on écrivait au XVe siècle, Pradrouais — (Prad roué), la prairie du roi (2); en Herbignac, le vieux château féodal de *Ranroué*, le lot du roi.

---

(1) « Le nom d'*Aula Quiraca* que porte Guérande, donne lieu de penser que Guerech faisait sa résidence ordinaire en ce lieu. Canao y fit aussi la sienne... » D. Lobineau, 1, page 10.

(2) Toutefois, le nom de Praderoi pourrait se prêter à une autre étymologie, en s'écrivant *Prad-er-houat*, ou *Prad-er-houet*, le pré du bois, comme dans le Morbihan *Prad-er-houat* en Landévant, et les nombreux hameaux de *Corn-er-hoët*. *Kerroué*, de même, pourrait être pour *Kerhouët*, et signifier le hameau du bois. Les rapports sont tels entre nos noms de lieux et ceux du Morbihan, que cette dernière version est aussi plausible. Mais, pour *Ranroué*, le sens donné plus haut paraît le seul acceptable.

Quelques-unes de ces citations sont empruntées à l'intéressant ouvrage que vous connaissez tous, intitulé la *Presqu'île guérandaise*. Il est un nom seulement pour lequel je différerais volontiers d'interprétation avec le savant auteur. M. Desmars traduit le *Requière* par l'habitation du roi (Ré-Ker). Je verrais plutôt dans ce mot l'indication de quelque rocher, ou de quelque monument mégalithique, disparu comme le menhir de Congor ([1]). Car, dans tous les dialectes, *rec'hier* n'est qu'une forme plurielle du substantif *roc'h,* rocher, masse de pierre plongeant en terre ([2]).

Divers cours d'eau du pays sont signalés par le mot *san,* qui en breton signifie étier, cours d'eau, aqueduc. Je vois ce substantif entrer dans la composition des noms de villages au-dessous desquels des ponts ont été jetés sur les ruisseaux.

Trébrésan, en Saint-Molf, dont je reparlerai plus tard, domine l'étier de Pont-d'Armes.

Le hameau du *Pont-Dorsan* (deur-san), le pont du canal, est situé près du ruisseau qui, vers le nord, sert de limite orientale à la commune d'Herbignac.

Brésanvé ([3]), dans la même commune, qu'on prononce d'ordinaire *Brésan,* la butte de l'aqueduc, couronne le coteau au bas duquel passe le cours d'eau qui alimentait l'étang de *Ranroué,* aujourd'hui desséché.

([1]) « *Factum est hoc in loco nuncupante Concor, juxta petram Concor.* » Ann. 859. *Cart. de Redon*, p. 57.

([2]) Cillart : « Roche, rocher, *roh*, pl. *réhére.* » Et par conséquent, lorsque l'aspiration existait encore en vannetais, *Roc'h, rec'hère,* ou mieux *rec'hier,* comme l'écrivent de Rostrenen, Le Gonidec et Troude.

Outre ce pluriel irrégulier, *roc'h* en avait un autre, formé régulièrement, *roc'hou ;* en vannetais, *rohou,* puis *roho.* De là, la simultanéité des deux formes *Réquière* et *Roho* dans nos cadastres.

([3]) Bresanvé et Kerosan ont leur identique dans *Rosanvé* en Guiscriff. Parmi les noms du département voisin où figure le radical *san*, on peut citer aussi *Tréorsan*, hameau et ruisseau en Ploërdut; *Kerlésan*, hameau et ruisseau en Noyal-Pontivy ; *Fétan-er-san*, fontaine et ruisseau en Locoal-Mendon ; et, sur la rive droite de la Vilaine, le bourg de *Marzan*, bâti près d'un cours d'eau appelé l'*Etier de Marzan*. (*Dict. top. du Morbihan*).

La forme *can,* identique de *san*, a fini par prévaloir dans le Morbihan.

Kerosan, en Guérande (Ker ros san), le hameau du tertre du ruisseau, voit couler à ses pieds le cours d'eau des Grandières, qui se déverse dans l'étang de Pompas.

En Guérande, encore, le village de *Sandun,* la colline du canal, s'épanouit en éventail sur un coteau dominant le ruisseau du même nom qui va se perdre dans la Grande-Brière.

Une remarque qui n'est pas à négliger, c'est que le suffixe *dun* qui termine le nom de Sandun, comme ceux de *Pradun* en Pénestin, et de *Rodun* en Herbignac, remonte à l'époque celtique. Il entre dans une foule de noms gaulois : *Lugdunum,* Lyon ; *Melodunum,* Melun ; *Uxellodunum,* Issoudun ; *Virodunum,* Verdun, et cent autres. Le moine Héric traduisait ainsi *Augustidunum,* Autun :

« *Augusti montem quod transfert celtica lingua* (1). »

Qui veut dire en gaulois la montagne d'Auguste.

Vers confirmant le sens d'éminence attribué au mot *dun* que les Latins ont fait suivre d'une désinence latine, et qui n'est autre que l'armoricain *tun.*

IX

Le ruisseau de Sandun sert de limite, de ce côté, à la commune de Guérande. Le pont franchi, nous entrons en Saint-Lyphard.

Ce village, couché au bas de la côte qui fait face à celle de Sandun, nos aïeux, dans leur langue âpre et figurée, l'ont nommé *Kerveloche* — Ker belost — le hameau du bas de l'échine (2).

---

(1) *Vita S. Germ. Alt.*, 1-3. — Roget de Belloguet. *Glossaire gaulois*, p. 140.

(2) Il y a aussi, dans le Morbihan, plusieurs hameaux du nom de *Beloste.*

Sur la relevée du coteau, s'étage le hameau du *Cruttier*. Ce nom n'a pas besoin de commentaire, pas plus que celui du *Crugo*, dont les maisons apparaissent à quelque distance de là. *Crugo* est le pluriel de *cruc*, et ces mots sont toujours l'indice de dolmens élevés dans le voisinage. Des terrains contigus ont nom le *Crupien* (son H). Une terre de *Cruballay* est aussi désignée dans cette paroisse en 1427 (1). De toutes les communes de la presqu'île, Saint-Lyphard est la plus riche en monuments mégalithiques, et pourtant combien n'en a-t-il pas été détruit et n'en est-il pas encore détruit tous les jours !

On compte plusieurs villages de *Kério* dans un rayon assez restreint : un en Saint-Lyphard, deux en Herbignac, un en Saint-Molf ; et au lieu de voir dans ce mot une forme plurielle de *ker*, peu appropriée à des hameaux de faible importance, je n'hésite pas à faire entrer dans la composition de ce nom de lieu le vannetais *yoh* ou *ioh*. Le Gonidec et le colonel Troude l'écrivent par un i ; dans la première moitié du siècle dernier, l'abbé Cillart et le P. de Rostrenen l'écrivaient par un y, ce qui d'ailleurs ne change rien à la consonance ; mais tous s'accordent pour affirmer que ce terme est exclusivement vannetais et qu'il a les diverses significations suivantes : « monceau, amas, masse, et de plus ruines d'édifices. » Le nom de *Kério* peut donc aussi bien vouloir dire le hameau en ruines que le hameau du tas, du monceau, parfois du *tumulus*. Toutefois, j'inclinerais vers ce dernier sens, parce qu'il existe en breton un terme consacré pour exprimer un village, une maison en ruines, c'est le nom *Cosquer* (Coz Ker), que porte un hameau de la commune de Guérande, qui apparaît souvent dans nos cadastres, et donné à plus de soixante villages dans le Morbihan (2).

---

(1) De Cornulier. *Dict. des terres*, p. 44.
(2) « L'adjectif breton *cos*, placé après un substantif, signifie vieux. Placé vant un substantif, il a le sens de ruiné, en mauvais état, de mauvaise lité. » Le Men. *Revue archéologique*, 1875, 1er semestre, p. 81. — Cf. Le idec. *Grammaire bretonne*, p. 192. — Hormis dans la composition du

Nos lieux dits témoignent, au surplus, que l'expression [illegible] avait cours dans le pays. Au cadastre de Saint-Lyphard, section [illegible] figurent des parcelles portant le nom de *Yocozo*. Ce composé ne peut s'expliquer que par le dialecte de Vannes, et veut dire, à le comparatif *cozoh*, plus vieux, qu'on prononce *cozoc'h* dans les autres dialectes, le monceau le plus ancien! En Saint-Molf, dans la section C, il y a des champs appelés le parc du *yoh*, et une parcelle nommée la pièce *iodrine*, le tas d'épines (¹); enfin, en Pénestin, des terrains portent le nom de *yoco* (section E), ce qui veut dire le vieux tas (yoh coh), à moins que ce ne soit une ancienne forme plurielle de notre mot vannetais (les tas).

Le hameau de Kério, en Saint-Lyphard, a donc reçu son nom, à n'en pas douter, de l'imposante masse, du gigantesque fossé sur lequel il s'appuie, et qui a attiré l'attention des archéologues.

« A la sortie du bourg (de Saint-Lyphard), dit Ogée il y a « un siècle, du côté du nord, est un rempart en terre qui se « continue presque sans interruption jusqu'à Pompas, dans une « longueur de trois quarts de lieue.... Il peut avoir quinze pieds « de hauteur sur dix de largeur. On ignore pourquoi et le temps « où il a été construit (²). »

Ce rempart dont il ne reste plus d'intacts que quelques tronçons, s'appelle dans le pays les *Gros-Fossés* (³). Vous avez lu dans les annales de votre Société, Messieurs, la curieuse légende qui s'y rattache. Elle se transmet dans les familles de Saint-Lyphard, sans altération, sans variante, comme une tradition historique. Aussi, tous les noms de lieux circonvoisins ont-ils rapport à ces travaux de défense, tant leur caractère grandiose et les récits dont ils sont l'objet avaient impressionné les esprits!

---

mot Cosquer, l'adjectif *coz* se dit *coh* en Vannes, avant comme après le substantif.

(¹) Cette parcelle est située près d'une autre ayant nom le *Drézias*, mot dont la terminaison a dû être altérée au cadastre, mais dont le radical *drei* implique le sens de ronces, — ce qui accentue la signification.

(²) Ogée. *Dict. historique de Bretagne*, art. *Saint-Liphar*.

(³) Et non les *Grands Fossés*, comme on l'écrit généralement.